

ADOS-2 – Autism Diagnostic Observation Schedule - Seconde édition

BON DE COMMANDE

Jeudi 9 et Vendredi 10 Février 2023

MARSEILLE

FORMADYS

Qualiopi 
processus certifié



**Bon de commande à retourner avant le 16 Janvier 2023
accompagné de son règlement à :
Formadys, 3 Square Stalingrad, 13001 Marseille**

**Jeudi 9 et Vendredi 10 Février 2023
MARSEILLE**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Articuler les connaissances actuelles sur le TSA et les outils qui servent à l'évaluer.
- Maîtriser l'outil ADOS-2 en fonction de ses différents contextes d'utilisation
- S'approprier la technique d'administration (prélèvement vidéo).
- Coter les différentes saynètes proposées
- Interpréter les données obtenues et rédiger un compte rendu

DUREE : 2 jours - 14 heures

INTERVENANTS

Mme AYANOUGLOU – Docteur en Psychologie

M. PRY – Professeur Émérite en Psychologie

PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel de la santé et du médico-social

Afin de valider vos prérequis, merci de nous communiquer les pièces justificatives demandées lors de votre inscription.

TARIFS 330 € (Trois cent trente euros)

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT CAPABLES DE :

Repérer les enfants porteurs de Troubles spécifiques des apprentissages
Prescrire (ou pas) des bilans (orthophonie, psychomoteur etc..)
Confier aux thérapeutes paramédicaux la prise en charge
Reconnaitre la nécessité d'orienter vers un médecin spécialiste

EVALUATION

Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

EFFECTIFS

De 8 à 20 stagiaires

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentation théorique (PowerPoint)
- Études de cas : travail par petits groupes
- Exercices de cotation
- Rédaction d'un compte-rendu

FORMADYS

ADOS-2 – Autism Diagnostic Observation Schedule - Seconde édition

STAGIAIRE

NOM :

PRÉNOM :

PROFESSION :

DATE DE NAISSANCE :

N° ADELI :

N° de TÉLÉPHONE :

MAIL :

ADRESSE DE FACTURATION :

CP :

VILLE :

FINANCEMENT

Prise en charge à titre personnel

Prise en charge Employeur *

*Si votre formation est prise en charge par votre employeur :

NOM DE L' ÉTABLISSEMENT :

NOM ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE EN CHARGE DE LA FORMATION :

NOM ET STATUT DE LA PERSONNE SIGNATAIRE DE LA CONVENTION :

ADRESSE :

CP : Ville :

Fait à

le

NOM, SIGNATURE ET CACHET :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (A CONSERVER PAR L'ACHETEUR)

Les conditions générales de vente définissent les conditions dans lesquelles l'organisme de formation Formadys réalise les prestations pour le compte de l'acheteur. Elles sont applicables pour l'ensemble de la commande.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du présent bon de commande daté et signé par l'acheteur et accompagné de son règlement.

Le présent bon de commande est à envoyer par courrier (voir adresses page 1).

Si la formation est une action courte (1 jour/7 heures) aucune convention de formation ne sera envoyée à l'acheteur. Celui-ci peut toutefois en faire la demande en page 2 du bon de commande.

INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

L'inscription n'est enregistrée qu'à réception du présent bon de commande daté et signé par l'employeur ;

Le présent bon de commande est à envoyer au choix par courrier ou courrier électronique (voir adresses page 1).

FACTURATION ET PAIEMENT

Selon l'inscription la facture sera :

- fournie le 1er jour de la formation (dossier stagiaire) pour les inscriptions individuelles ;
- adressée après formation à l'OPCA, auprès duquel a été enregistrée l'inscription ;
- adressée après formation à l'employeur pour une inscription par l'employeur.

Toute action de formation commencée est due et facturée en totalité.

Selon l'inscription le paiement sera :

- Pour une inscription individuelle, le chèque demandé à l'inscription sera déposé le 1er jour de formation.
- Pour une inscription assurée par l'employeur, le solde de la formation devra être versé soit par chèque soit par virement (demander un RIB) dans un délai d'un mois calendaire à la suite du dernier jour de formation.
- Lorsque le règlement est assuré partiellement par un OPCA, le solde éventuel du coût de la formation reste dû par le stagiaire.

TARIFS

Le tarif appliqué est celui mentionné sur le présent bon de commande par l'acheteur (page 1) – en cas de tarif réduit, l'acheteur devra fournir le(s) justificatif(s) nécessaire(s)-) ;

L'acheteur s'engage à payer à Formadys le prix convenu.

Formadys est une association Loi 1901, à ce titre elle est exempte de TVA.

Le prix est forfaitaire et complet et comprend l'intégralité des coûts et frais exposés par Formadys.

PROGRAMME

Formadys se réserve le droit d'apporter quelques modifications au programme présenté sur le bon de commande (page 3 et 4 - contenu et/ou participation d'un intervenant). Formadys s'engage toutefois à respecter les grandes lignes du programme et le profil des intervenants prévus initialement.

ANNULATION

Toute annulation de la part du stagiaire ou de l'employeur doit être faite par écrit par mail à formadys@neurodyspaca.org ;

En cas d'annulation de la part de l'acheteur / stagiaire

- plus de 15 jours calendaires avant le 1er jour de la formation, le chèque sera renvoyé ;
- à partir de 5 jours calendaires avant le 1er jour de la formation, il sera facturé la totalité de la formation sauf en cas de force majeure (Accident, maladie, décès – sur justificatif).

Toutefois, pour éviter l'annulation, l'acheteur / stagiaire peut :

- soit remplacer le participant initialement inscrit par un autre participant ;
- soit demander le report de l'inscription initiale sur une autre formation. Cette procédure de report ne peut intervenir qu'une seule fois dans l'année.

En cas d'annulation de la part de Formadys à la suite de désistements trop importants, il sera proposé :

- un report de la formation ;
- l'annulation de la formation.

Toute annulation du fait de Formadys verra la totalité des sommes versées remboursée.

DATE ET LIEU DE FORMATION

Formadys peut être amené à modifier les dates et lieu de formation sous réserve de respecter un préavis de 15 jours calendaires. Chaque stagiaire sera alors prévenu par téléphone ou messagerie électronique à condition qu'il ait bien renseigné le bon de commande.

SUPPORTS DE FORMATION

L'utilisation des supports de cours (tous supports confondus) est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : "toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire s'engage à considérer comme confidentielles et à ne pas divulguer à quelque tiers que ce soit, les informations communiquées par l'acheteur dans le cadre de la prestation sauf autorisation expresse de l'acheteur.